Kigali, le 16/6/1998

ASSOCIATION RWANDAISE DES BIBLIOTHECAIRES DOCUMENTALISTES ET ARCHIVISTES (ARBIDA) c/o B.P. 1379 KIGALI ; Tél. : 86902 ; 75710

Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Formation Professionnelle KIGALI

Objet : Demande de local travail.

Monsieur le Ministre,

Les moyens dont dispose notre Association étant encore forts limités, sinon pratiquement inexistants, nous avons l'honneur de solliciter votre appui notamment pour l'obtention d'un local de travail pour le Comité Exécutif mis en place lors de l'Assemblée Générale tenue le 30 mai 1998 et à laquelle vous avez bien voulu envoyer un Délégué.

En effet, sans disposer d'un bureau pour assurer les affaires courantes de notre Association au moins pendant une année en attendant que nos moyens nous permettent d'en louer un, nous ne pouvons pas relancer efficacement nos activités qui sont centrées sur la restauration et la promotion des bibliothèques, centres de documentation et dépôts d'archives.

A toutes fins utiles, je joins à la présente le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale susmentionnée et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos remerciements anticipés et de notre haute considération.

MAJORO Dominique Président de l'ARBIDA ASSOCIATION RWANDAISE DES BIBLIOTHECAIRES, DOCUMENTALISTES ET ARCHIVISTES (ARBIDA) c/o B.P. 1379 KIGALI ; Tél. : 86902 ; 75710

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ARBIDA TENUE A KIGALI LE 30 MAI 1998

1. LIEU ET DATE

La réunion de l'Assemblée Générale de l'Association Rwandaise des Bibliothécaires, Documentalistes et Archivistes s'est tenue dans les locaux du Centre Culturel Américain à Kigali, le 30 mai 1998 sous la présidence de son Président sortant Dominique MAJORO; le Secrétariat de cette séance a été assuré par Apollinaire NZUWONEMEYE, Trésorier adjoint sortant.

2. OUVERTURE

Le Président a ouvert la séance par une allocution de bienvenue dans laquelle il a parlé de l'importance de l'information documentaire dans le processus du développement tout en déplorant le fait que ce secteur n'est pas suffisamment appuyé par les pouvoirs publics et a loué l'initiative de certains membres qui ont pensé à mettre en place un organe de promotion des unités documentaires et du statut des agents oeuvrant dans ce secteur d'activité.

Il a rappelé brièvement l'historique de l'Association avant les événements tragiques qui ont endeuillé le Rwanda en 1994 ainsi que la relance l'Association lors d'une Assemblée Générale tenue le 14 mars 1998 au Centre des Echanges Culturels Franco-Rwandais de Kigali.

A cette occasion, il a particulièrement remercié l'Attaché Culturel Américain et le Directeur du Centre des Echanges Culturels Franco-Rwandais d'avoir mis leurs salles à la disposition de l'Association pour y tenir ses réunions.

Il a également adressé ses vifs remerciements à tous les agents de l'information documentaire et à tous les invités qui sont venus se joindre à la réunion et a considéré ce fait comme un soutien moral.

Il a terminé son allocution en faisant appel aux autorités publiques, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et aux agences de coopération pour qu'elles appuient l'Association dans la réalisation de ses objectifs et a terminé en émettant le souhait que cet appel ne soit pas vain.

Le texte intégral de l'allocution a été remis aux délégués et invités qui en ont exprimé le désir.

3. PARTICIPANTS

Etaient présents à la réunion 39 membres effectifs de l'Association venus de différentes unités documentaires tant publiques que privées. La liste des membres effectifs présents et ayant approuvé les statuts de l'Association se trouvent en annexe du présent document..

Etaient également présents les délégués des invités d'honneur suivants :

- le Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
- le Ministre de l'Information,
- le Recteur de l'Université Nationale du Rwanda,
- le Représentant Résident du PNUD au Rwanda,
- le Directeur du Centre des Echanges Culturels Franco-Rwandais. Le délégué de l'Attaché Culturel Américain a envoyé un message d'excuses pour n'avoir pas pu être présent.

4. ORDRE DU JOUR

Après la présentation de l'ordre du jour proposé par le Comité Provisoire sortant, une petite modification relative à la permutation des deux premiers points y a été apportée et l'ordre du jour approuvé est devenu le suivant :

- 4.1 Approbation des Statuts et du Règlement de l'ordre intérieur.
- 4.2 Mise en place du Comité Exécutif définitif.
- 4.3 Mise en place des Commissions.
- 4.4 Approbation du plan d'activités.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, les participants se sont présentés à tour de rôle, puis un rapport succinct sur les activités du Comité Provisoire sortant a té présenté par Jonas MUTWAZA, son 1er Vice-président.

5. DEBATS

5.1 Approbation des Statuts et du Règlement d'ordre intérieur

Après la révision des statuts et quelques modifications enregistrées, l'Assemblée Générale les a approuvés.

La modification qui a fait l'objet de beaucoup de discussions concernait l'article 15 relatif à la convocation de l'Assemblée Générale. La formulation initiale était : « L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an... »

- Certains participants proposaient de la modifier en précisant le nombre de fois comme suit :« L'Assemblée Générale se réunit deux fois par an... » pour inciter le Comité à réunir l'Assemblée Générale une 2e fois par an en cas d'urgence.
- D'autres soutenait qu'il fallait la maintenir comme telle, parce que le terme « au moins » donnait la possibilité de réunir l'Assemblée Générale plusieurs fois par an en cas de besoin et qu'une autre clause prévoyait la convocation d'assemblées générales extraordinaires.

Après des discussions pendant lesquelles chaque partie maintenait sa position, on dut recourir à un vote à main levée qui donna les résultats suivants :

- 22 voix pour le maintien de la formulation initiale ;
- 14 voix pour la précision « deux fois par an » ;
- 3 abstentions.

Comme le partie perdante ne semblait pas satisfaite, le Président de la séance a proposé d'ajouter à la formulation initiale le qualificatif « ordinaire » pour que l'article commence comme suit : « L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an... ». La formulation ainsi modifiée fut alors approuvée à l'unanimité.

Concernant le Règlement d'ordre intérieur, il fut décidé de le soumettre à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale, car les textes n'étaient pas tout à fait au point et qu'il n'y aurait pas de temps suffisant pour les étudier séance tenante.

5.2. Mise en place du Comité Exécutif définitif

Comme le précise l'article 20 des Statuts de l'Association, un Comité Exécutif de 7 membres a été mis en place pour un mandat de 3 ans par des élections au scrutin secret.

5.2.1 Organisation des élections

Pour faciliter les travaux , la présentation des candidats par poste a été rejetée parce qu'elle allongeait inutilement la procédure, et on a décidé de constituer 3 groupes de candidatures pour les 7 postes à pourvoir :

- 1er Groupe : la présidence comprenant les 3 postes de Président, de Premier Viceprésident et de Deuxième Vice-président.
- 2e Groupe : le secrétariat comprenant les 2 postes de Secrétaire Général et de Secrétaire Général adjoint.
- 3e Groupe : la trésorerie comprenant les 2 postes de Trésorier et de Trésorier adjoint.

Le nombre total des bulletins de vote étant de 39, il fut décidé que le candidat qui échouait à un poste d'un des groupes pouvait se représenter à un poste d'un autre groupe.

Les conditions d'éligibilité furent déterminées comme suit :

- être professionnel dans le domaine de l'information documentaire, c'est-à-dire travailler effectivement dans ce secteur d'activités ;
- avoir une formation dans ce domaine ;
- avoir une expérience suffisante dans ce domaine.

En l'absence d'un membre de l'Association qui voudrait participer aux élections, une procuration écrite fut exigée.

5.2.2 Déroulement et résultats des élections

■ 1er Groupe (présidence): cinq (5) candidats se sont présentés et Dominique MAJORO a obtenu 13 voix, suivi d'Alphonse NGABONZIMA avec 10 voix, Jonas MUTWAZA avec 8 voix, Grégoire HATEGEKIMANA avec 5 voix et enfin Sanda Sandrine NZAMWITAKUZE avec 2 voix ; un bulletin fut nul. Ainsi furent élus Dominique MAJORO comme Président, Alphonse NGABONZIMA comme 1er Vice-président et Jonas MUTWAZA comme 2e Vice-président.

■ 2e Groupe (secrétariat): quatre (4) candidats se sont présentés et Bruno KIBUKA a obtenu 15 voix, suivi de Françoise KANZIGA avec 12 voix, Sanda Sandrine NZAMWITAKUZE avec 7 voix et enfin Apollinaire NZUWONEMEYE avec 4 voix.; un bulletin fut nul. Ainsi furent élus Bruno KIBUKA comme Secrétaire Général et Françoise KANZIGA comme Secrétaire Générale adjointe.

■ 3e Groupe (trésorerie) : quatre (4) candidats se sont présentés et Léa MUKANGWIJE a obtenu 21 voix, suivie de Grégoire HATEGEKIMANA avec 12 voix, Apollinaire NZUWONEMEYE avec 4 voix et enfin Marcel SINGIRANKABO avec 2 voix. Ainsi, furent élus Léa MUKANGWIJE comme Trésorière et Grégoire HATEGEKIMANA comme Trésorier adjoint.

Le Comité Exécutif définitif élu légalement est donc composé comme suit :

1° Président : Dominique MAJORO, c/o PRIMATURE (maintenu à son poste)

2° 1er Vice-président: Alphonse NGABONZIMA, c/o Bibliothèque Nationale (nouveau dans

3° 2e Vice-président: Jonas MUTWAZA, c/o Université Nationale du Rwanda à Butare

4° Secrétaire Général: Bruno KIBUKA, c/o Université Nationale du Rwanda à Butare (nouveau dans le Comité)

5° Secrétaire Générale adjointe: Françoise KANZIGA, c/o SONARWA (nouvelle dans le

6° Trésorière: Léa MUKANGWIJE, c/o SOGERMI (maintenue à son poste)

7° Trésorier adjoint : Grégoire HATEGEKIMANA, c/o PNUD (ancien 2e Vice-président)

Comme on le constate, 2 anciens membres du Comité Provisoire sortant ont été maintenus à leurs postes, 2 autres ont changé de postes et 3 sont nouveaux dans le Comité.

Ainsi, à l'issue des élections, Dominique MAJORO a été agréé par l'Assemblée Générale en qualité de Représentant légal, tandis que Alphonse NGABONZIMA et Jonas MUTWAZA ont été agréés respectivement en qualité de 1er Représentant légal suppléant et de 2e Représentant légal suppléant.

5.3 Mise en place des commissions

Les 4 commissions proposées par le Comité Provisoire sortant et acceptées par l'Assemblée Générale sont les suivantes :

1° Commission Relations Publiques,

2° Commission Recherche et Normalisation,

3° Commission Ethique,

4° Commission Culture et Formation.

Les attributions de chaque Commission ont été définies.

Pour être membre de l'une des commissions, il a été décidé que la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 juin 1998.

5.4. Approbation du plan d'activités

Le plan d'activités proposé par le Comité Provisoire sortant et accepté par l'Assemblée Générale comprend les points suivants :

1) Poursuite de l'élaboration du Règlement d'ordre intérieur.

- 2) Démarches pour l'obtention de la personnalité civile et l'agrément des Représentants légaux de l'Association.
- 3) Démarches pour l'obtention d'un local de travail et du matériel nécessaire.

4) Organisation des séminaires de formation.

- 5) Inventaire des unités documentaires (collaboration avec le Centre de Documentation du
- 6) Contacts avec les associations professionnelles poursuivant les mêmes objectifs.

7) Recherche de fonds (moyens financiers)

8) Démarches pour l'obtention de bourses d'études.

9) Ouverture d'un compte en banque.

10) Emissions radiodiffusées et/ou télévisées.

Le calendrier d'exécution proposé en même temps que le plan et qui allait de mai 1998 à mai 1999 devra être mis à jour par le Comité.

Après avoir de nouveau remercié les participants, le Président de l'Association, Monsieur Dominique MAJORO, a déclaré la séance levée à 15h00.

Fait à Kigali, le 11 juin 1998

Le rapporteur de la séance :

Apollinaire NZUWONEMEYE

Le président de la séance :

Dominique MAJORO

Annexe:

Membres effectifs de l'ARBIDA présents à l'Assemblée Générale du 30 mai 1998 et ayant approuvé les Statuts de l'Association :

Nom et prénom	Fonction/Service ; Adresse/Téléphone	Signature
1. SERUGENDO Emmanuel	Directeur des Bibliothèques , UNR Butare	sé
2. NKURAYIJA Vénuste	C.C.F. Kigali, tél. 76223	sé
RWABUTOGO Damase	Bibliothèque Médicale, UNR Butare	sé
4. MUNYAMPIRWA J.C.	I.R.S.T. Butare	sé
5. MUHIRE Jean Claude	UNR Butare	sé
6. SOKURU Béatrice	UNR Butare	sé
7. NIRAGIRE Béatrice	UNR Butare, Faculté de Médecine	sé
8. UMULISA Marie Grâce	CLUB RAFIKI, B.P. 952, tél. 77024	sé
9. SINGIRANKABO Marcel	Bibliothécaire Doc. Indépendant ; tél. 78757	sé
10. MUKAMANA Olive	ISAR Ruhande, tél. 306042	sé
11. KABERUKA P. Claver	Bibliothèque Nationale	sé
12. KANZIGA Françoise	Archives & Doc./SONARWA, tél. 72101-04	sé
13. NGABONZIMA Alphonse	Bibliothèque Nationale	sé
14. UWIMANA Fatima	Bibliothèque/MINIJUST	sé
15. SEBAGAZI Mathias	Bibliothèque de la Fac. de Théologie Protestante, Butare	sé
BIZIMUNGU Evariste	Documentaliste, SOPAB, B.P. 1199 Kigali	sé
17. ASSUMANI Yunusu	Croix-Rouge Rwandaise B.P. 425 Kigali	sé
18. RUHIMBYA Aaron	Archives Nationales	sé
19. RUDASINGSA Justin	Bibliothèque de l'Université Libre de Kigali	sé
20. MUKARUGAMBWA Egidia	Bibliothèque UNR Butare	sé
21. MUKANGWIJE Léa	SOGERMI, B.P. 277 Kigali, tél. 74237	sé
22. MUKAMUTANA M. Chantal	UNR Collection Juridique	sé
23. AYISHYIZE M. Théoneste	UNR Butare	sé
24. MUTWAZA Jonas	UNR Butare, Bibliothèque centrale	sé
25. NTIBIRINDWA Sued	A.N.T./Bibliothèque, B.P. 352 Kigali	sé
26. NZAMWITAKUZE Sanda Sandrine	A.N.T./Bibliothèque, B.P. 352 Kigali	sé
27 .BAHIZI J. Baptiste Kennedy	CECFR/Documentation, B.P. 1333 Kigali	sé
28. NZUWONEMEYE Apollinaire	CECF0R/Bibliothèque, B.P. 1333 Kigali	sé
29. HATEGEKIMANA Augustin	MIJESCAFOP, Archives Nationales	sé
30. BISAMAZA Stanislas	MINAFFET	sé
31. MUKARUKAKA Mathilde	Centre de Documentation/MINISANTE	sé
32. MUKAMUTONI Antoinette	INFODOC/Réseau des Femmes	sé
3. HATEGEKIMANA J. Baptiste	PALLOTTI PRESSE, B.P. 863 Kigali	sé
34. KASIRE Félicien	UNR Butare, Bibliothèque Centrale	sé
55. KIBUKA RUHIMA Bruno	UNR Butare, Bibliothèque Centrale	sé
36. HATEGEKIMANA Grégoire	Centre de Doc. PNUD, tél. 75710	sé
37. MUKABERWA Immaculée	Bibliothèque de la CNRU	sé
88. MAJORO Dominique	Projet CAGE/PRIMATURE, tél. 86902	sé
9. NYIRAMUGISHA Espérance	Archiviste & Documentaliste, PRIMATURE	sé